



AG2R LA MONDIALE

FICHE
PRATIQUE
RH

VOTRE MÉDAILLE DU TRAVAIL

PRÉSENTATION DE LA MÉDAILLE DU TRAVAIL

* cette distinction concerne aussi les salariés étrangers d'entreprises françaises.

La médaille du travail est une distinction attribuée pour récompenser les salariés après 20, 30, 35 et 40 ans de service au sein de la même ou de plusieurs entreprises françaises de droit privé*.

Elle comporte 4 échelons :

- La médaille d'argent après 20 ans de service
- La médaille de vermeil après 30 ans de service
- La médaille d'or après 35 ans de service
- La grande médaille d'or après 40 ans de service

Deux promotions annuelles

Chaque année, la médaille du travail est décernée par un arrêté du ministre du travail (ou du préfet)

- Le 1^{er} janvier : le dossier doit être déposé avant le 15 octobre
- Le 14 juillet : le dossier doit être déposé avant le 1^{er} mai

Définir son ancienneté

L'ancienneté doit être acquise à la date des promotions.

Par exemple, si vous avez 30 ans de service le 1^{er} septembre 2016, vous pourrez faire partie de la promotion du 1^{er} janvier 2017.

Obtenir la médaille du travail

Obtenir sa médaille du travail quel que soit l'échelon, consiste à recevoir :

- Un diplôme établi par le Ministère du travail,
- Une médaille métallique à votre nom frappée et gravée dont la gestion et les coûts sont intégralement pris en charge par AG2R RÉUNICA,
- Une prime AG2R RÉUNICA.

PROCÉDURE D'OBTENTION DE LA MÉDAILLE DU TRAVAIL

La Constitution du dossier

Pour être obtenue, la médaille du travail doit être demandée officiellement. Par conséquent,

- 1- Téléchargez le [formulaire officiel](#) de demande de médaille du travail ou à partir du site www.travail-emploi.gouv.fr
- 2- Obtenez directement en ligne votre attestation employeur en vous connectant sur le Self Rh, rubrique « Demande d'attestation »
- 3- Lorsque vous avez rassemblé les pièces demandées et rempli le formulaire, vous devez retourner votre dossier à la préfecture ou à ou à l'unité territoriale compétente des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)
 - Avant le 1^{er} mai pour la promotion du 14 juillet
 - Avant le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier

L'obtention du diplôme

Lorsque votre préfecture a étudié et accepté votre dossier au vue des pièces jointes, elle vous adresse directement votre diplôme ou l'adresse à la mairie de votre domicile.

Les délais varient d'une préfecture à une autre et l'envoi du diplôme peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois à compter de la date de la promotion.

Dès que vous recevez votre diplôme, pensez à adresser l'original ou une copie au service du personnel pour l'informer de la décision de la préfecture. Vous avez un an suivant la date de promotion pour produire ce diplôme si vous souhaitez bénéficier de la gratification prévue.

L'obtention de la prime AG2R RÉUNICA

Vous justifiez d'au moins 10 ans d'ancienneté dans le Groupe à la date de la promotion, vous bénéficiez d'une gratification d'un montant de :

| Type de médaille | Années de service | Montant de la gratification |
|----------------------|-------------------|-----------------------------|
| Médaille d'argent | 20 ans | 1 300 € |
| Médaille de vermeil | 30 ans | 1 800 € |
| Médaille d'or | 35 ans | 2 200 € |
| Grande médaille d'or | 40 ans | 2 500 € |

Si l'ancienneté est inférieure à 10 ans, les montants sont proratisés.

Le versement de la prime est réalisé sur votre paie dès lors que le service du personnel aura réceptionné votre diplôme. Passé le délai d'un an, vous perdez le bénéfice de la gratification.

Quel est le régime social et fiscal de cette gratification ?

Cette gratification est exonérée de charges sociales (*les charges sociales visées sont la CSG, la CRDS, les cotisations de la sécurité sociale, les cotisations au régime de la retraite complémentaire et les cotisations au régime d'assurance chômage*) et de l'impôt sur le revenu dans la mesure où son montant n'excède pas le salaire mensuel de base du bénéficiaire (du mois de la promotion).

Si cette gratification excède le salaire mensuel de base du bénéficiaire, le surplus est assimilé à du salaire. Ce surplus ne bénéficie donc pas du régime social et fiscal de faveur : il est assujetti en totalité aux charges sociales et est soumis à l'impôt sur le revenu.

Règles de non-cumul de ces gratifications

Vous ne pouvez cumuler deux gratifications pour l'attribution de la médaille du travail que si un délai, dont la durée est indiquée ci-après, s'est écoulé entre les dates de promotion :

| 1^{ère} prime 2^{ème} prime | Argent | Vermeil | Or |
|--|---------------|----------------|--------------|
| Vermeil | 5 ans | | |
| Or | 10 ans | 5 ans | |
| Grand or | 15 ans | 10 ans | 5 ans |

MESURES TRANSITOIRES

Pour les collaborateurs des promotions comprises entre le 14 juillet 2016 et le 1^{er} janvier 2018

Les promotions comprises entre le 14 juillet 2016 et le 1^{er} janvier 2018, bénéficient, au plus favorable :

- Soit du montant de la gratification précédemment applicable dans son entité d'origine
- Soit du montant de la gratification défini (ci-dessus) dans le nouveau statut

Les collaborateurs des promotions comprises entre le 14 juillet 2018 et le 1^{er} janvier 2019

Les promotions comprises entre le 14 juillet 2018 et le 1^{er} janvier 2019, bénéficient, au plus favorable :

- Soit de 70% du montant de la gratification précédemment applicable dans son entité d'origine ;
- Soit du montant de la gratification défini (ci-dessus) dans le nouveau statut

Gratifications précédemment applicables

| Type de médaille | Années de service | Montant de la gratification | |
|-------------------------------|-------------------|--|--|
| | | Promotions comprises entre le 14 juillet 2016 et le 1 ^{er} janvier 2018 | Promotions comprises entre le 14 juillet 2018 et le 1 ^{er} janvier 2019 |
| Au sein du GIE RÉUNICA | | | |
| Médaille d'argent | 20 ans | 1 872 € | 1 310,40 € |
| Médaille de vermeil | 30 ans | 2 315 € | 1 620,50 € |
| Médaille d'or | 35 ans | 2 781 € | 1946,70 € |
| Grande médaille d'or | 40 ans | 3 476 € | 2 433,20 € |
| Au sein du GIE AG2R | | | |
| Médaille d'argent | 20 ans | Un mois de salaire | 70 % d'un mois de salaire |
| Médaille de vermeil | 30 ans | | |
| Médaille d'or | 35 ans | | |
| Grande médaille d'or | 40 ans | | |